

CAS - 101 M
C.P. - P.L. 124
SERVICES DE GARDE

Des Ruisseaux @, le 23 Novembre 2005

Madame Denise Lamontagne
Télécopie : (418) 643-0248
dlamontagne@assnat.qc.ca

Objet: l'envoi d'un mémoire concernant le projet de loi 124

Le réseau actuel n'est peut-être pas parfait mais il est drôlement bon!

Je ne peux concevoir qu'avec votre "bureau coordonnateur" que vous allez nous offrir un soutien pédagogique et technique que sur demande seulement. Je pense que c'est inacceptable. Combien de temps devons-nous attendre pour avoir une réponse? Devons-nous nous adresser à une boîte vocale? Quand on peut discuter avec une personne de notre CPE! Dans le besoin: notre conseillère pédagogique nous offre des réponses rapides et quasi immédiates, du soutien moral et nous supervise pour offrir un programme éducatif de qualité et j'en passe!

Pour ce qui est de la qualité des services, pas sûre! Pour ce qui est de la garde atypique, je suis persuadée que ça peut être bon pour certains parents (policier, infirmière parce qu'ils ont des chiffres du soir mais que feront ces parents quand leur chiffre sera fini parce qu'ils devront dormir le lendemain!) Mais de l'autre côté, je pense que ça peut amener de l'abus. Imaginez ce pauvre petit qui passe déjà 10 heures par jour à la garderie et qui devra y rester parce que son parent est aller prendre un verre au bar. Ce sera très facile pour les parents de laisser leur enfant à la garderie. Je me demande comment le bureau coordonnateur va faire pour gérer ça? Avec cette garde atypique, où va être ma vie familiale? même si nous allons être rémunérés en conséquence pour offrir cette garde, avez-vous imaginez l'impôt que nous

deurons payer en plus de celle que nous payons déjà?
C'est complètement illogique!

Ne faite pas en sorte que nous devenions des numéros!
Avec mon CPE, nous nous entraïdons. Comme une équipe nous
sommes solidaires et je me sens beaucoup moins seule
dans mon travail de tous les jours. Tout ce que nous voulons
c'est le bien être des enfants!

Bref, ne coupez pas dans ce service si exceptionnel
parce que plusieurs en souffririons (parent, enfant, RSS et
CPE.)

S.V.P N'effectuez AUCUNS changements au réseau actuel

En plus dans votre projet de loi, vous obliger mon CPE
à vous transmettre tous les dossiers me concernant. Ces
informations sont confidentielles et personne ne ma demander
mon accord à ce sujet!

Où sera ma place pour donner mes idées, mes opinions
avec votre bureau coordonnateur?

Je veux garder le bon lien que j'ai avec mon CPE et je
tiens à le garder!

J'espère que mon mémoire aura su vous faire réfléchir
et qu'il saura vous faire prendre de bonne décision

Sandra Colpeau

Centre de la petite enfance la famille